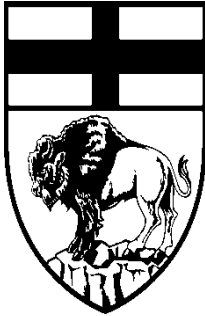


Vendredi 8 octobre 2021



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON

N° 79

ET AVIS

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* LAGIMODIERE

(N° 75) — *Loi modifiant la Loi sur la réconciliation/The Path to Reconciliation Amendment Act*

M. le *premier ministre* GOERTZEN

(N° 76) — *Loi modifiant la Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba/The Coat of Arms, Emblems and the Manitoba Tartan Amendment Act*

M. KINEW

(N° 228) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (employés des plateformes de travail numériques)/The Employment Standards Code Amendment Act (Digital Work Platform Employees)*

M^{me} FONTAINE

(N° 239) — *Loi sur les zones tampons relatives aux manifestations contre les restrictions liées à la COVID-19/The Protest Buffer Zone Act (COVID-19 Restrictions)*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

U. ASAGWARA
M^{me} FONTAINE
M. GERRARD
M. LAMONT
M. MALOWAY
M. WIEBE

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(31 h 43 min)
(Assemblée — Éducation postsecondaire, Développement des compétences et Immigration)
(salle 255 — Infrastructure)
(salle 254 — Santé et Soins aux personnes âgées)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* FIELDING

(N° 74) — *Loi d'exécution du budget de 2021 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2021*
(Recommandé par l'administrateur)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

M. MALOWAY

(N° 241) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et la Loi sur les machines et le matériel agricoles (droit de réparer des véhicules et d'autre matériel)/The Consumer Protection Amendment and Farm Machinery and Equipment Amendment Act (Right to Repair — Vehicles and Other Equipment)*

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI OÙ SERONT ABORDÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PROPOSITIONS

M. WIEBE — Présentation d'une demande visant à exhorter le gouvernement provincial à imposer des exigences uniformes en matière de vaccination au Palais législatif du Manitoba

30. Attendu :

que les vaccins contre la COVID-19 sont sécuritaires et efficaces et qu'ils peuvent empêcher les Manitobains de contracter et de propager le virus;

que les vaccins contre la COVID-19 réduisent le risque de contracter la forme grave de cette maladie et qu'ils sont extrêmement efficaces pour prévenir les hospitalisations et les décès ainsi que pour lutter contre les nouvelles souches du virus;

que des restrictions strictes de santé publique ont été mises en place afin d'interdire aux personnes qui ne sont pas vaccinées d'entrer dans des bâtiments publics tels que les restaurants, les cinémas, les stades et d'autres entreprises de la province;

que d'autres provinces, notamment l'Alberta, la Saskatchewan et l'Ontario, ont imposé à toutes les personnes qui entrent dans leurs édifices législatifs des exigences strictes et efficaces en matière de vaccination et de dépistage;

qu'il n'existe actuellement aucune exigence ni procédure officielles permettant de vérifier que les personnes qui entrent dans le Palais législatif sont vaccinées;

que, bien que de nouvelles mesures de sécurité strictes aient été mises en place à l'égard des personnes qui entrent dans le Palais législatif, aucune ne l'a été pour s'assurer que les centaines de personnes qui y entrent tous les jours, y compris les députés de l'Assemblée législative, sont vaccinées contre la COVID-19;

que le gouvernement provincial devrait exiger que toutes les personnes qui entrent dans le Palais législatif du Manitoba, y compris les députés du caucus progressiste-conservateur, soient vaccinées;

qu'en s'abstenant de le faire, le gouvernement mine l'autorité de la division de la santé publique du Manitoba ainsi que ses efforts pour assurer la sécurité des Manitobains,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à imposer des exigences uniformes en matière de vaccination à toutes les personnes qui entrent dans le Palais législatif du Manitoba, y compris les députés du caucus progressiste-conservateur, afin d'assurer la sécurité des Manitobains.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira le mardi 12 octobre 2021, à 18 h 30, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.

Le Comité permanent du *Règlement* de l'Assemblée se réunira le mardi 12 octobre 2021, à 18 h 30, dans la salle 254 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner la modification du document intitulé *Règlement, ordres et formalités de procédure de l'Assemblée législative du Manitoba*.

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le mercredi 13 octobre 2021 dans la salle 254 du Palais législatif, à Winnipeg, la réunion commençant 30 minutes après la levée de la séance de l'Assemblée législative, afin d'examiner les propositions d'Élections Manitoba qui suivent visant la modification du déroulement du vote :

- Vote durant une élection partielle — vote par correspondance
 - « Votez n'importe où dans votre circonscription électorale le jour du scrutin »
-